



INFO TRANSFU

Juillet 2024

Modernisation du CSE :

► BARÈME DU QUOTIENT FAMILIAL



• Mise en place de la modification du quotient familial à partir de 2025 afin de prendre en compte les évolutions de salaire.

► CARTE UP ONE



- Mise en place progressive de la distribution des cartes en fonction des prestations. L'ensemble du personnel la recevra au plus tard en décembre.
- N'hésitez pas à faire remonter aux élus toute difficulté d'utilisation.
- Si certaines enseignes n'acceptent pas la carte, il est possible de se faire rembourser les achats sur l'application :
 - rendez-vous sur l'onglet « Offres » puis « Remboursements » .
 - télécharger la photo du ticket de caisse.
 - saisir son IBAN pour le remboursement.

► EVOLUTION DES PRESTATIONS DU CSE



• Un sondage sur l'évolution des Prestations du CSE est en cours : l'ensemble du personnel a été invité par mail à remplir le questionnaire. Il est important de participer pour donner votre avis !!

Pour ceux qui ne l'ont pas fait, flashez ce QR code



Points principaux du CSE de juillet 2024

📍 Informations de la direction :

- Philippe Juret est en arrêt maladie. Le secrétaire général d'Occitanie continue d'aider NVAQ. Fabien Lassurguère est de nouveau Directeur Adjoint par intérim.
- **JMDS** : forte réussite en NVAQ, avec la plus grosse collecte nationale sur Bordeaux.
- Hors JMDS, la fréquentation des collectes en NVAQ est en deçà du prévisionnel, une campagne de communication est en cours.
- Augmentation du prix de vente du litre de plasma au LFB, de 120

à 140 euros. L'EFS reste tout de même déficitaire à ce tarif.

- Taux de réalisation des EAE au 30 juin en NVAQ : 98 %.
- Suppression d'une partie de l'intérim sur l'activité prélèvement :
 - ♦ Due à un dépassement de +9 ETP par rapport au budget au 1^{er} trimestre, avec des prélèvements en baisse à -5,2 % sur le ST.
 - ♦ Les sites avec des ratios de productivité inférieurs au budget prévisionnel et une efficacité en baisse voient diminuer leurs nombres d'intérimaires.
 - ♦ Des réajustements au cas par cas seront faits en fonction des remontées des services, pas de suppression d'intérim pour les collectes de plages programmées à Saintes et à La Rochelle.
- **Guéret** : Les discussions entre l'EFS, le CH de Guéret et l'ARS se poursuivent sur le projet de reprise de l'IH-Délivrance de Guéret par le CH. La situation semble plus compliquée que prévu, notamment sur le terme de transfert d'activité qui impliquera une reprise totale du personnel par le CH. Une réunion est prévue le 24 juillet.

📍 IH-Délivrance Poitiers :

- ▶ En juillet : départ de l'encadrement et démissions de techniciens.
- ▶ Embauche d'un ingénieur qui prendra en charge la partie organisationnelle du service. Il pourra alerter la direction en cas de difficulté qui pourrait survenir pendant l'été, surcharge de travail qui nécessiterait un PCA avec transfert de certaines analyses non urgentes.
- ▶ Un technicien va passer chef d'équipe.
- ▶ Des recrutements de techniciens sont en cours.
- ▶ Recherche d'un biologiste responsable de laboratoire.
- ▶ Un biologiste va venir aider en août.
- ▶ Une biologiste basée à Saintes fera de la validation à distance à partir de novembre.

📍 Choix de l'avantage restauration par sites

- ▶ Les responsables de sites ont fait remonter le retour des équipes à la direction et le ticket restaurant est souhaité sur l'ensemble des sites. Le sondage réalisé par le CSE indique la même chose. Un nouveau prestataire sera en charge des TR : BIMPLI. Pour les sites qui vont bénéficier des TR pour la première fois, le lancement aura lieu sur la paie de novembre.

📍 Point de vue CFDT sur :

- ▶ **Le bilan social 2023 :**
 - ♦ Turn-over important avec risque de perte d'expertise.
 - ♦ Baisse de l'absentéisme.
 - ♦ Baisse du taux de gravité des accidents de travail.

- ♦ Augmentation du nombre de maladie professionnelle.
- ♦ Augmentation des accidents de trajets.
- ♦ Efficience accrue, avec une pression sur les effectifs et les horaires de travail.

La CFDT a donc voté défavorablement

▶ La validation à distance en thérapie cellulaire :

- ♦ Départ de 2 responsables.
- ♦ Il faut 2 ans pour qu'un responsable soit habilité à valider les résultats
- ♦ Pendant les congés, cela pose problème, il faudra donc une validation à distance.

Pour la CFDT, la charge de travail sera importante, il faudrait donc augmenter le temps de travail de certains responsables et reporter des activités non urgentes.

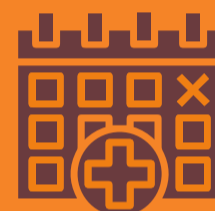
La CFDT s'est abstenue, l'augmentation de la charge de travail n'ayant semble-t-il pas été suffisamment évaluée.

- ♦ Un CSE extraordinaire s'est tenu quelques jours plus tard afin de revoir l'organisation prévue. Il s'avère que la charge de travail va reposer sur moins de personnes, impactant la qualité de vie au travail des responsables et leur santé au travail.

La CFDT a voté contre cette organisation.

- ▶ **La CFDT a signalé des problèmes de sécurité au niveau de l'abris 2 roues de Bersol. La direction le prend en compte et va voir pour budgéter la sécurisation.**

CONGÉS PAYÉS PENDANT UN ARRÊT MALADIE



▶ Depuis le 22 avril 2024, la loi prévoit que les salariés cumulent des congés lors d'un arrêt maladie.

- ♦ Pour 2024 et après, la gestion est automatisée.
- ♦ La convention Collective prévoit le maintien total des congés lors des 30 premiers jours d'arrêt.
- ♦ Au-delà, l'EFS décompte 1,67 jours de CP par mois d'arrêt.
- ♦ Suite à un arrêt maladie, le salarié sera informé sur son droit à congés payés acquis pendant l'arrêt.
- ♦ Le salarié disposera de 15 mois pour poser ces CP acquis pendant un arrêt.
- ♦ Pour la CFDT, il faudrait poser ces congés au retour de son arrêt maladie afin de se reposer et repartir sur de bonnes bases, la maladie n'étant généralement pas synonyme de repos.
- ♦ Pas d'automatisme à l'EFS pour les arrêts maladie antérieurs à 2024 (rétroactivité depuis le 1^{er} décembre 2009).
- ♦ Etude au cas par cas.
- ♦ Chaque salarié devra faire une demande aux RH.

N'HÉSITÉZ PAS À REJOINDRE LA CFDT, VOUS AUREZ ACCÈS À DES INFORMATIONS PLUS COMPLÈTES !!!

Cfdt:

ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Nouvelle-Aquitaine

Délégué Syndical Central

Benoît LEMERCIER

☎ 06 31 52 83 77

✉ lemercier.cfdt@gmail.com

Délégués Syndicaux Régionaux

Xavier JACOB

☎ 06 71 57 98 34

✉ jacob.cfdt@gmail.com

Dominique NOIRAULT

☎ 06 60 48 91 51

✉ noirault.cfdt@gmail.com